



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE
A/43/1004
A/44/208
S/20563
4 avril 1989

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 37 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENTCONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 3 avril 1989, adressée au Secrétaire général par
la Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien

En ma qualité de présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je tiens à appeler d'urgence votre attention sur la politique de répression dont les Palestiniens continuent de faire l'objet de la part d'Israël, puissante occupante, dans le territoire occupé. Plusieurs incidents graves, dont je vous rends compte ci-après, ont eu lieu depuis la lettre que je vous ai adressée le 3 mars 1989 (A/43/999-S/20505).

Selon l'agence Reuter, le 7 mars, des troupes israéliennes ont pris d'assaut la clinique des Nations Unies dans le camp de réfugiés de Jabaliya, à Gaza, et, d'après le personnel médical, 15 Palestiniens ont été blessés. Un médecin a déclaré que les soldats, qui avaient pris d'assaut la clinique après que les résidents du camp leur eurent lancé des pierres de l'intérieur du bâtiment, avaient tout cassé, y compris les fenêtres et le matériel de laboratoire.

Les journaux Ha'aretz, New York Times et Al-Fajr ont indiqué, les 7 et 8 mars, que des troupes israéliennes avaient tué par balles un Palestinien à Naplouse, alors qu'elles "recherchaient les auteurs de l'assassinat" d'un soldat qui était décédé 10 jours plus tôt. Les troupes ont également arrêté deux Palestiniens soupçonnés d'être responsables de la mort du soldat et ont ensuite fait sauter leurs maisons. On a également signalé qu'environ 130 Palestiniens avaient été blessés sur la Rive occidentale. Dans la bande de Gaza, 32 Palestiniens ont été blessés à la suite de coups de feu tirés par l'armée lors de manifestations massives organisées contre la mort de trois résidents de Gaza le 6 mars, dont deux avaient été tués par balles et le troisième était décédé dans une prison de la bande de Gaza après qu'il aurait été battu à mort par des interrogateurs israéliens.

* A/44/50/Rev.1.

Les 9, 10 et 12 mars, les journaux Ma'ariv et Al-Fajr ont indiqué que quatre Palestiniens avaient été tués, trois à la suite de coups de feu tirés par l'armée et un après avoir été électrocuté lorsque des soldats l'avaient obligé à escalader un poteau électrique pour enlever un drapeau palestinien. Plus de 20 Palestiniens ont été blessés lors de divers incidents. Selon le journal Al-Fajr des 13 et 15 mars, au moins 21 autres Palestiniens ont été blessés par balles au cours de ces deux journées.

Le New York Times a indiqué le 20 mars que la veille quatre Palestiniens avaient été tués et 18 blessés par l'armée israélienne. Selon le Washington Post du 23 mars, le 22 mars des soldats israéliens ont tiré sur des manifestants dans le camp de réfugiés de Tulkarm, tuant un garçon de 11 ans et blessant au moins 30 autres personnes. Le même journal a signalé que des douzaines de colons juifs d'Ariel, sur la Rive occidentale, s'étaient rendus en voiture jusqu'au village palestinien de Bidya, brisant des vitres et mettant le feu à des arbres et des pneus dans la cour d'une usine. Des sources israéliennes ont déclaré que l'incident avait fait suite à une attaque au cocktail Molotov contre un véhicule d'Ariel et la lapidation d'un bus, au cours desquelles personne n'avait été blessé.

Selon l'agence France-Presse, un Palestinien a été tué et 12 autres blessés par balles lors de plusieurs incidents qui ont eu lieu à Gaza et sur la Rive occidentale le 23 mars. Les troupes israéliennes ont expulsé un Palestinien vers la Jordanie.

Selon l'Associated Press, le 25 mars, quatre Palestiniens ont été tués et 35 autres blessés lors d'une des manifestations anti-israéliennes les plus sanglantes qui ont eu lieu dans le territoire occupé. D'après l'agence 18 Palestiniens ont été blessés par balles au cours de manifestations à Gaza et 17 autres par des balles de caoutchouc sur la Rive occidentale.

Le New York Times a indiqué le 28 mars que la veille un garçon palestinien âgé de 4 ans avait été tué par balles lors d'une manifestation dans le village de Kufr Kad sur la Rive occidentale. Le journal a également signalé qu'un journaliste palestinien indépendant, Hassan Jibril, avait été battu par des soldats israéliens qui avaient ensuite tiré sur lui. L'agence France-Presse a indiqué, à la même date, que huit autres Palestiniens avaient été blessés, trois d'entre eux grièvement.

Selon l'agence France-Presse, le 30 mars, 18 Palestiniens ont été blessés par balles dans la région de Hébron. Le même jour, le New York Times a signalé que le couvre-feu avait été décrété dans l'ensemble de la bande de Gaza et dans plusieurs villes et camps de réfugiés de la Rive occidentale, et qu'il avait été interdit aux Palestiniens de la Rive occidentale de se rendre en Israël pour empêcher toute manifestation à l'occasion de la célébration de la Journée de la Terre. Selon le New York Times des 31 mars et 2 avril, cinq autres Palestiniens ont été tués par balles dans le territoire occupé au cours de ladite célébration.

Par suite de la politique israélienne de répression armée, le nombre des victimes palestiniennes, depuis le début de l'Intifada en décembre 1987, a atteint au moins 545 à la fin du mois de mars, selon des chiffres publiés par le Data Base Project On Palestinian Human Rights. Par ailleurs, le recours de plus en plus

fréquent à des punitions collectives s'est soldé par des destructions massives. D'après des renseignements recueillis par l'organisation susmentionnée, plus de 100 000 arbres ont été déracinés par l'armée israélienne en 1988. L'organisation Al-Haq (Le droit au service de l'homme) a estimé qu'au moins 672 maisons palestiniennes ont été rasées depuis le début de l'Intifada.

Israël, puissance occupante, continuant de recourir à la force armée et les souffrances et la dévastation continuant d'être le lot des populations des territoires occupés, le Comité tient une fois de plus à protester énergiquement contre ces politiques et pratiques répressives et à vous demander à nouveau de prendre toutes les mesures possibles pour assurer la sécurité et la protection des civils palestiniens soumis à l'occupation et d'intensifier vos efforts en vue de convoquer la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 43/176 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1988.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Présidente du Comité pour l'exercice
des droits inaliénables du peuple
palestinien,

(Signé) Absa Claude TIALLO
